

CLUB SUBAQUATIQUE TARBAIS
22 bis quai de l' ADOUR
65 000 TARBES

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE
DU 23 SEPTEMBRE 2023
A LA BOURSE DU TRAVAIL DE TARBES

Convoquée par mail du 19 août 2023, l' AG s'est tenue à partir de vingt heures.

35 adhérents étaient présents ou représentés, satisfaisant au quorum de 25 % de l'effectif de 2022/2023 qui était de 111 personnes.

Le quorum de 50 % requis pour voter sur de nouveaux statuts, comme évoqué dans l'ordre du jour, n'ayant pas été atteint, une nouvelle AG sera convoquée prochainement sur ce seul point.

1 Rapport moral : Michel RANSOU, président en exercice, le présente.

Bienvenue et remerciements aux participants pour leurs contribution à la vie du Club, en temps ou en argent, à Sun WAI-SONG qui anime et illustre les présentations pendant l' AG.

Minute de silence à la mémoire de Manech LAULHE, pilote de l' HIPPOCAMPE et ami de tous, décédé à BAYONNE en avril 2023.

L'année écoulée voit le Club à 111 adhérents, soit 20 à 30 de moins qu'avant le COVID. Il regagne peu à peu du terrain.

L' activité a été continue, en piscine, au Club lors des formations, des réunions périodiques et des grillades, à HENDAYE, et en eaux étrangères, à BALI à l'automne, en Mer Rouge au printemps, à ROSAS en juillet et à L' ESTARTIT en septembre.

2023 a vu aussi un profond renouvellement côté matériel : un nouveau bateau, l' HIPPOCAMPE II, un nouveau compresseur, un réaménagement profond du rez de

chaussée du local, quelques travaux de bâtiment municipaux qui nous mettent au sec, merci à tous celles et ceux qui y ont contribué.

Remerciements adressés à la Mairie de TARBES représentée par M. Thomas DA COSTA.

Le CST a apporté son concours, comme d'habitude, aux manifestations organisées par la Ville de TARBES (à l'exception cependant de Tellement TARBES, tous ses animateurs étant indisponibles ce jour là) Tarb'elles, le Forum des associations, le Téléthon (sous forme gastronomique),...et aussi à MAUBOURGUET, 19 baptêmes le 19 août 2023.

Pour l'année qui vient, le CST doit s' adapter à quelques nouveautés :

Côté piscine tout d'abord, la Collectivité, tout en étant fort bienveillante pour les clubs, puisqu'elle leur maintient la gratuité, a souhaité réduire le déficit structurel de ses piscines. La fermeture définitive de SEMEAC est plus que probable. Et pour les deux autres piscines, le temps d'ouverture au public payant a été élargi. Tous les clubs ont été déplacés en horaires et réduits en surface.

Il reste au CST la totalité de TOURNESOL les lundis de 20 à 22 heures pour les formations en libre et l'apnée, plus la nage.

Il aura en outre la moitié du grand bassin de Paul BOYRIE les mercredis de 19 heures à 21 heures 30 pour les formations avec blocs, la section Enfants et la nage. Badge individuel pour l'accès, placard pour le matériel, un déplacement par semaine pour la remorque. A ce stade, faute de connaître l' effectif de 2023/2024, nous ne savons pas si nous devons demander davantage d'espace ou de temps en piscine.

A HENDAYE ensuite, le Club ne cherche pas pour l'instant de pilote local pour l' Hippocampe II. Une dizaine d'adhérents parmi lesquels nombre de DP munis du permis bateau et du CRR ont été instruits de son fonctionnement et peuvent le piloter.

Pour notre local enfin, nous avons appris qu'un projet de construction de logements adaptés pour handicapés était en bonne voie de réalisation quai de l' ADOUR, autour du bâtiment de nos voisins les boulistes. Affaire à suivre.

Pas de question sur ce rapport moral, il est mis aux voix :

aucune voix contre
aucune abstention
unanimité favorable

2 Projet de modification des statuts : Michel RANSOU, président en exercice, le présente, malgré l'absence de quorum.

2-1 Au moins deux fois cette année, la direction du Club a été confrontée à des prises de décisions rapides, cette rapidité étant de l'intérêt immédiat du Club.

S'agissant du compresseur, la décision a été prise par un seul, au vu du dossier et de la situation, au motif de l'urgence d'avoir de l'air comprimé.

S'agissant du bateau, le président a visité quelques bateaux, et s'est donné le temps de réunir les membres du Bureau et les encadrants pour statuer sur l'achat du TIKI, au prix d'un endettement du CST de 60 000 € sur douze ans.

Aucune de ces deux procédures, sur des sujets lourds pour la vie du Club, n'était prévue par les statuts de 1993.

2-2 La nécessité est apparue plusieurs fois de rédiger un règlement intérieur pour le Club, afin de répondre à des demandes qui, au-delà des cas particuliers, soulèvent des difficultés qu'un cadre plus général réglerait ou aurait prévenu. Un règlement universel parfait, approuvé une fois pour toutes ou une fois par an en AG serait une illusion. Le comité de direction étudierait et approuverait progressivement les différents éléments d'un règlement complet.

3 Les statuts de 1993 comportent quelques ambiguïtés dans les structures et quelques manques dans les procédures. Au bout de trente ans, on peut raisonnablement penser à une mise à jour. D'autant que le texte de la loi du 1er juillet 1901 nous laisse la plus grande liberté.

S'agissant des organes du CST, ce projet consacre les pratiques, et tente de lever les ambiguïtés. Voici pour l'avenir :

L'Assemblée générale prescrit, surveille, et délibère sur les rapports qu'on lui présente, notamment pour les prestations du Club et leur tarif . Elle est compétente pour la dissolution, la scission ou la fusion éventuelle, comme dans toutes les associations.

Le Comité de Direction (l' actuel Bureau mensuel, qui changerait de nom)

gère le CST, prépare et approuve son ou ses règlements intérieurs sur les divers domaines d'activité du Club.

Le Bureau est une formation restreinte destinée à ne gérer que les urgences vitales.

Le projet proposé définit la notion d'adhérent, fait disparaître pour les nouveaux le parrainage ou l'exigence de nationalité, qui n'étaient plus appliquées depuis longtemps, et demande que l'adhésion soit complète dès lors qu'une prestation est demandée au Club. Il crée la catégorie de membre sympathisant, afin de donner un cadre à l'entourage non plongeur des adhérents, ainsi qu'aux plongeurs entre deux adhésions.

Les règles de convocation, de délais, de quorum et de pouvoirs, si difficiles à satisfaire, ont été simplifiées au maximum, sans rien gêner dans l'expression des opinions, du fait des moyens modernes de communication.

Sous ces réserves, c'est la continuité avec la période antérieure qui est recherchée.

C'est pourquoi l'élection de renouvellement du tiers sortant est proposée, avec les candidatures suivantes :

Franck FALCONE

Ghislain LOMBARD

Marc POLENNE

Michel RANSOU

Mais faute de quorum, pas de vote sur les nouveaux statuts renvoyés à une AG ultérieure.

3 Rapport financier Alain LACASSIE, Trésorier

Bilan 2022/2023 : il se conclut par un déficit de 4 378,34 €

Budget prévisionnel 2023/2024 : il se conclut à l'équilibre pour 44 970 €

Barème des prestations 2023/2024

Ces trois points sont approuvés à l'unanimité.

Alain LACASSIE demande à devenir trésorier adjoint, et Aurora COSTA se propose pour devenir trésorière en ses lieux et place.

4 Rapport technique Michel PAZOS

930 plongées en 2023
40 sorties à HENDAYE dont 6 pour la section « Enfants »
16 baptêmes en mer
25 baptêmes en piscine
6 sorties en fosse à TOULOUSE

Stage Niveau 1 à HENDAYE en juin 2023

7 encadrants
13 stagiaires
2 sorties
42 plongées

Stage Niveaux 2 et 3 à HENDAYE

9 encadrants
8 stagiaires N 2
6 stagiaires N 3
7 sorties
148 plongées

Séjour « Enfants » à ROSAS

39 participants
25 plongeurs
5 encadrants
15 enfants
10 adultes
184 plongées
3 plongeurs d'or
7 Niveaux 1 validés

Séjour à l' ESTARTIT

19 plongeurs
90 plongées

PALMARES TOTAL

4 plongeurs d'or

20 Niveaux 1 pour 24 candidats

6 Niveaux 2 pour 8 candidats

4 Niveaux 3 pour 4 candidats

9 habilitations Nitrox

1 Niveau 4

2 Moniteurs fédéraux de 1er degré (MF1)

8 apnéistes basic indoor free diver N1

Le rapport technique est approuvé à l'unanimité.

Un point cependant est soulevé en séance, concernant les vestiaires et les douches des piscines, qui peuvent parfois mêler les sexes et les âges dans des conditions problématiques. Les gestionnaires des piscines seront approchés pour travailler à une affectation exclusive de certaines parties des vestiaires et des douches aux catégories spécifiques d'utilisateurs à isoler, nonobstant l'obligation de les surveiller, surtout les mineurs.

5 Rapport section Bio Sun WAI SONG

Une présentation en est faite, avec une pensée pour le responsable de cette section, gravement accidenté et indisponible. Approfondissement des connaissances sur le monde marin, ouverture aux autres clubs du département,...

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

6 Rapport Voyages Ghislain LOMBARD

Bali en novembre 2022, l'Égypte au printemps suivant, Rosas, l'Estartit à l'automne 2023, la Guadeloupe en mars 2024, l'Égypte à nouveau en automne, probablement à El GOUNA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

L'AG remercie chaleureusement Françoise POUJET MOLINER, qui s'est longtemps chargée des voyages, et a demandé à s'en retirer.

7 Élection du tiers sortant :

Après collecte et dépouillement des bulletins de vote, sont élus à l'unanimité au prochain Bureau et probablement futur Comité de Direction :

Franck FALCONE

Ghislain LOMBARD

Marc POLENNE

Michel RANSOU

Monsieur Thomas DA COSTA, conseiller municipal en charge du milieu associatif, prend la parole pour conclure en reconnaissant l'engagement du CST et sa vision à long terme, notamment par ses investissements, remarquables en 2023. Il maintient l'appui de la Mairie de TARBES, approuve notre alerte sur l'occupation des douches et des vestiaires des piscines, et adresse ses vœux à notre adhérent accidenté.

Après quoi l'AG est clôturée, et l'assistance invitée à se transporter au local du CST pour un sur-le-pouce dinatoire.

Dressé le 29 septembre 2023

Le Président

Michel RANSOU

Vu et approuvé
Le Vice Président

Gérard MIQUEL